

PORTES OUVERTES  
DANS LES CENTRES DE PROTECTION  
MATERNELLE ET INFANTILE



SAMEDI 15 NOVEMBRE DE 10H A 17H

DOSSIER DE PRESSE

Relations presse  
Gwenola SAPPIN – Grégoire LBOUC  
Tél. : 01 76 68 81 99  
E-mail : [presse92@cq92.fr](mailto:presse92@cq92.fr) - Espace presse [ici](http://ici.fr).

Nanterre, le 27 octobre 2008.

**« AU SECOURS, C'EST L'HEURE DU REPAS » :**  
**Rendez-vous le 15 novembre dans les PMI du 92**  
**Pour une grande journée « Portes ouvertes » sur le thème de la nutrition**

**Samedi 15 novembre de 10h à 17h**, le Conseil général invite les futurs parents et parents à venir s'informer avec leurs enfants dans le centre départemental de Protection maternelle et infantile (PMI) le plus proche de chez eux.

A cette occasion, 31 centres de PMI sont ouverts et 150 professionnels de la petite enfance (médecins, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, sages-femmes, auxiliaires de puériculture, psychologues) sont à la disposition des familles pour répondre à leurs questions sur l'alimentation des petits de 0 à 6 ans.

Sur place, le public pourra naviguer en famille au sein de 4 espaces conçus à leur attention :

- > une exposition de 8 panneaux questions/réponses sur les principales interrogations des parents
- > un espace jeu pour vos enfants
- > un espace "pesée" et étude des courbes d'IMC
- > un espace pour des entretiens individuels

Il s'agit pour le Conseil général de donner aux parents des informations personnalisées sur ce thème tout en faisant connaître au public les services rendus par les PMI. A cette occasion, Patrick Devedjian, président du Conseil général, se rendra dans plusieurs PMI pour rencontrer des professionnels de la petite enfance et des familles.

## Les centres de PMI

58 PMI ont été ouvertes par le Conseil général dans le 92. Elles ont pour missions d'accueillir, d'informer et de suivre médicalement, de façon préventive, les mamans et les enfants de 0 à 6 ans. Ces services de santé publique sont gratuits et ouverts à tous.

En 2007, près de 39 000 enfants ont été accueillis dans les PMI du 92. 118 000 examens médicaux de prévention y ont été réalisés. Et 7 650 nouveaux-nés ont été accueillis dans les centres dans les 10 jours suivant leur naissance.

**Plus d'infos et forum animé par des professionnels sur**  
**[www.hauts-de-seine.net](http://www.hauts-de-seine.net), espace Solidarité.**

**SOMMAIRE**

Les centres de PMI page 4.

PMI : les quatre grandes missions page 5.

610 professionnels au service des parents page 7.

Liste des centres page 9.

## LES CENTRES DE PMI

58 PMI ont été ouvertes par le Conseil général dans le 92. Elles ont pour missions d'accueillir, d'informer et de suivre médicalement, de façon préventive, les mamans et les enfants de 0 à 6 ans.

### **Ces services de santé publique, gratuits, sont ouverts à tous :**

- > Enfants : la PMI s'en occupe individuellement et les suit en collaboration avec les crèches et les écoles maternelles...
- > Professionnels de la petite enfance : la PMI a la responsabilité de l'agrément des assistantes maternelles et du contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance
- > Couples : la PMI, par l'intermédiaire des Centres de planification et d'éducation familiale, propose des lieux d'échanges et de consultation dans les domaines de la sexualité et du couple.

### **Sur place, ils offrent différents services :**

- > Des consultations avec le médecin et la puéricultrice
- > Des séances d'accueil - jeu avec l'éducatrice de jeunes enfants
- > Un accueil quotidien pour peser le bébé et parler avec l'équipe de son développement
- > Un accueil dédié aux premiers jours après la sortie de maternité
- > Des réunions de parents : futurs parents, groupes sur l'allaitement...

### **Les chiffres 2007 :**

Près de 39 000 enfants ont été accueillis dans les PMI du 92.  
118 000 examens médicaux de prévention y ont été réalisés.  
7 650 nouveaux-nés ont été accueillis dans les centres dans les 10 jours suivant leur naissance.

## PMI : LES QUATRE GRANDES MISSIONS

### Accueil et consultations

**L'accueil : les centres** de PMI sont un lieu d'échange pour les parents comme pour les enfants. Un accueil est également assuré par téléphone, où les parents peuvent déjà s'informer auprès des auxiliaires de puériculture ou d'autres professionnels.

En attendant l'heure de consultation, les parents disposent d'un espace où ils peuvent discuter entre eux ou avec un professionnel du centre, et les enfants ont un espace de jeu.

**Les consultations** : elles prévoient l'examen clinique de l'enfant : l'enfant est pesé, mesuré, on évalue son développement psychomoteur afin de dépister d'éventuelles anomalies. Les vaccinations y sont également assurées.

Jusqu'à l'âge de 6 ans, les enfants bénéficient de 20 examens médicaux obligatoires, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie :

- dans les 8 jours qui suivent la naissance,
- une consultation par mois jusqu'à 6 mois,
- une à 9 mois, une à 12 mois,
- deux consultations au cours de la 2<sup>e</sup> année,
- une à 2 ans (examen du 24<sup>e</sup> ou 25<sup>e</sup> mois),
- deux fois par an jusqu'à 6 ans.

**Attention** : c'est une médecine de prévention. Il faut donc avoir un médecin traitant pour les problèmes de maladies infantiles et les cas d'urgence.

### L'accompagnement des familles

Quand une famille arrive, elle est accueillie par une puéricultrice ou une auxiliaire de puériculture. Le bébé est pesé, mesuré, et ces actes sont l'occasion d'un dialogue aussi important que la consultation médicale.

Ensuite, la famille rencontre le médecin en compagnie de cette même personne, laquelle pourra, la consultation terminée, expliquer une prescription, revoir en détail un régime alimentaire, répondre à de nouvelles questions.

Ainsi, en proposant un réel travail d'équipe, les professionnels des centres de PMI parviennent à dénouer des petits problèmes d'ordre éducatif ou de santé au quotidien.

Ils assument également une mission de prévention de la maltraitance en détectant et signalant les situations dites "à risque".

### L'accompagnement du retour à la maison

Cette période est particulièrement délicate pour les nouveaux parents. Fatigués par l'épreuve de l'accouchement, confrontés aux nuits sans sommeil et à l'angoisse de toutes les questions relatives aux soins du bébé, les parents se sentent souvent vulnérables et désespérés.

Les centres de PMI proposent les actions postnatales suivantes :

> **Lieu d'accueil** : les familles peuvent, après la naissance, venir peser leur nouveau-né et demander conseils et informations aux puéricultrices, ainsi qu'aux autres professionnels du centre (auxiliaires de puériculture, sages-femmes, psychologue, éducatrices de jeunes enfants).

Les professionnelles des centres de PMI donnent en particulier de précieux conseils aux mères en matière d'allaitement. Des brochures sur ce sujet, éditées par le conseil général, y sont distribuées.

> **Visite à domicile d'une puéricultrice** proposée aux familles après la naissance de leur enfant.

L'objectif est de répondre à toutes les questions qui se posent au retour de la maternité : l'allaitement, le bain, les soins du cordon ombilical, le couchage sur le dos, les modes de stérilisation, etc.

La puéricultrice se tient ensuite à la disposition des parents pour la moindre question. Les professionnels peuvent ainsi aider les familles à trouver les solutions adaptées à chaque enfant.

### Les actions collectives

**Les séances d'accueil jeux** : les centres de PMI organisent régulièrement des séances d'accueil jeux. Accompagnés soit de leurs parents, soit de leur assistante maternelle, les petits sont reçus par une éducatrice qui anime des jeux et des activités d'éveil.

Les enfants apprennent par exemple à partager leurs nouveaux jouets, se préparant doucement à intégrer l'école maternelle.

**Les rencontres entre parents** : des rencontres sont organisées, par la constitution de groupes de futurs parents ou de groupes de nouveaux parents. Dans certains centres ont également lieu des groupes sur l'allaitement. Proposés par les centres de PMI, ces groupes ont pour but de permettre aux parents de partager leurs expériences et leurs questions en présence de professionnels.

**La prévention** : en la matière, les PMI organisent des opérations de sensibilisation sur les thèmes des bienfaits d'une alimentation équilibrée, des précautions à prendre lors des transports ou sur les risques des accidents domestiques.

### Les actions en école maternelle

Les équipes de la PMI réalisent des **bilans de santé dans les écoles maternelles** et les **jardins d'enfants** du département (dans les secteurs public et privé).

Les enfants peuvent bénéficier, de préférence en présence de leurs parents, d'un bilan complet, d'un dépistage sensoriel seul ou d'un dépistage clinique seul. Dispositif de dépistage, les enfants qui en ont besoin sont réorientés vers un spécialiste pour effectuer un bilan ophtalmologique, bucco-dentaire, somatique ou psychomoteur.

Depuis peu, elles proposent également **d'un dépistage précoce des troubles visuels** et jouent un rôle dans le dépistage précoce des **troubles du comportement**.

## 610 PROFESSIONNELS AU SERVICE DES PARENTS

**610** professionnels travaillent dans les 58 centres de protection maternelle et infantile gérés par le Conseil général dans les Hauts-de-Seine. Ils sont médecins, auxiliaires de puériculture, puéricultrices, sages-femmes, psychologues, éducatrices de jeunes enfants, orthoptistes ou encore secrétaires assistantes maternelles.

**Leurs missions :** accompagner les femmes pendant leur grossesse et soutenir les pères et les mères dans leur rôle de parents. Sur place, ils sont à leur disposition pour répondre à leurs demandes sur la santé et le développement des enfants de moins de 6 ans.

### Les professionnels

#### Le médecin

- > En consultation au centre de PMI, le médecin suit le bon développement de l'enfant, s'assure de son bon état de santé et le vaccine.
- > Il réalise des bilans de santé en école maternelle, auprès des enfants de 3 à 4 ans.

#### L'auxiliaire de puériculture

- > Elle accueille les futures mères ou les jeunes parents en centre de PMI.
- > Elle les oriente vers le bon interlocuteur et répond à certaines de leurs questions. Elle participe à toutes les activités organisées au sein du centre : accueil, consultations, pesées, accueil - jeu.

#### La puéricultrice

- > Infirmière spécialisée auprès de l'enfant, elle accompagne les parents dans la découverte des soins du bébé.
- > Lors des consultations et en visite à domicile, elle répond aux questions des parents sur l'organisation de la vie quotidienne de l'enfant (alimentation, couchage, bain, sécurité dans la maison, matériel nécessaire, modes d'accueil).
- > Elle assiste le médecin dans les consultations où elle pèse et mesure le bébé, et analyse l'évolution du développement de l'enfant.
- > Elle participe à l'agrément et à l'évaluation des assistantes maternelles (avec le médecin et la psychologue).

#### La sage-femme

- > Elle surveille la grossesse de la mère à son domicile et au centre de PMI. Elle répond à ses questions sur son alimentation, sa santé, ses activités, son rythme de vie.
- > Elle anime des réunions d'information auprès des femmes enceintes et des futurs pères (préparation à la naissance et soins du nouveau-né) et soutient les parents pour le retour à domicile.
- > Si la mère le souhaite, elle accompagne la transition entre la maternité et le domicile et peut accompagner les femmes qui souhaitent allaiter.

#### La psychologue

- > En centre de PMI ou au domicile, la psychologue écoute, soutient et accompagne les parents dans leurs relations avec leur enfant, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des troubles du sommeil ou à des pleurs prolongés.

> Elle peut aider les parents à comprendre les comportements de leur bébé, la place et le rôle de chaque membre de la famille.

### **L'éducatrice de jeunes enfants**

> Elle accueille les enfants avec leurs parents ou leur assistante maternelle lors de séances d'accueil-jeu. Elle conseille les parents et les assistantes maternelles sur les jeux et l'éducation de l'enfant.

> Elle encourage les enfants par des activités manuelles, de langage, de motricité afin qu'ils soient bien dans leur corps et dans leur tête.

### **L'orthoptiste**

> En centre de PMI, elle propose un dépistage des troubles visuels aux enfants de 9 à 24 mois, et peut les orienter vers un ophtalmologiste si nécessaire.

> Elle participe à l'évaluation de la vue des enfants de 3 et 4 ans lors du bilan réalisé en école maternelle.

### **La secrétaire assistante maternelle**

> Elle communique aux parents qui le demandent la liste des assistantes maternelles disponibles pour accueillir un enfant.

> Elle reçoit les assistantes maternelles pour faire le suivi de leurs disponibilités et reçoit les candidates.

> Dans les communes qui n'ont pas de Relais assistantes maternelles (RAM), elle reçoit les parents et les informe sur les modes de garde et les démarches administratives.

## LISTE DES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU 92

### > Antony

13, rue de la Méditerranée  
Tél. 01 46 66 57 08  
6 bis, ruelle A. Rioux  
Tél. 01 46 66 76 19  
77, rue Prosper Legouté  
Tél. 01 46 66 63 25

### > Asnières

13, avenue Lamartine  
Tél. 01 47 99 05 83  
24, rue des Mourinoux  
Tél. 01 47 98 51 08  
1, rue Marceau Delorme  
Tél. 01 47 90 71 93  
18 bis, rue des Grésillons  
Tél. 01 47 90 73 00  
3 bis, rue de l'Alma  
(entrée du public :  
104, avenue d'Argenteuil)  
Tél. 01 46 88 99 20

### > Bagneux

13, avenue Gabriel Péri  
Tél. 01 55 58 14 90  
74, rue Jean-Marie Naudin  
Tél. 01 47 35 64 16  
2, allée des Rosiers  
Tél. 01 45 36 44 10

### > Bois-Colombes

115, rue Pierre Joigneaux  
Tél. 01 56 05 82 00

### > Boulogne-Billancourt

103, rue de Paris  
Tél. 01 46 04 78 47  
181, allée du Forum  
Tél. 01 46 21 56 16  
Croix-Rouge française  
227, boulevard Jean-Jaurès  
Tél. 01 46 21 03 35

### > Bourg-la-Reine

47, avenue du Général Leclerc  
Tél. 01 46 65 11 63

### > Châtenay-Malabry

12, place François Simiand  
Tél. 01 46 31 35 93

### > Châtillon

40, boulevard Félix Faure  
Tél. 01 55 48 03 50

### > Chaville

1511, avenue Roger Salengro  
Tél. 01 47 50 42 61

### > Clamart

3, place de l'Église  
Tél. 01 41 90 13 20  
22, route du Pavé Blanc  
Tél. 01 41 37 38 00  
Hôpital Antoine Béclère  
157, rue de la porte de Trivaux  
Tél. 01 45 37 44 51

### > Clichy

2, rue Palloy  
Tél. 01 55 90 50 36  
Hôpital Beaujon  
100, bd du Général Leclerc  
Tél. 01 40 87 50 00  
Centre Marc Chagall  
3, rue Simonneau  
Tél. 01 41 40 93 73

### I

### I> Colombes

267, rue des Gros Grès  
Tél. 01 47 81 49 79  
4, rue Paul Bert  
Tél. 01 47 80 27 21  
24-34, rue JJ. Rousseau  
Tél. 01 47 81 44 09  
Hôpital Louis Mourier  
178, rue des Renouillers  
Tél. 01 47 60 63 44

### > Courbevoie

56, rue du Capitaine Guynemer  
Tél. 01 47 88 46 62  
176, boulevard Saint-Denis  
Tél. 01 49 05 05 60  
Hôpital Courbevoie-Neuilly  
30, rue Kilford  
Tél. 01 49 04 30 30  
"Faubourg de l'Arche"  
2, rue du Clos Lucé  
Tél. 01 46 67 13 70

### > Fontenay-aux-Roses

6, rue Antoine Petit  
Tél. 01 46 60 43 10

### > Garches

23, rue des Quatre Vents  
Tél. 01 47 01 38 10

### > La Garenne-Colombes

45, avenue Joffre  
Tél. 01 42 42 16 61

### > Gennevilliers

Rue Julien Mocquard  
Tél. 01 41 47 65 71  
Centre "Le Luth"

4, avenue Lénine  
Tél. 01 47 94 35 77  
66, rue Pierre Timbaud  
Tél. 01 40 85 66 82  
82, avenue Chandon  
Tél. 01 40 85 48 25

## > Issy-les-Moulineaux

27, rue Guynemer  
Tél. 01 40 93 44 95  
39, rue Aristide Briand  
Tél. 01 46 45 39 34

## > Le Plessis-Robinson

26, avenue Charles de Gaulle  
Tél. 01 41 36 82 50

## > Levallois

1 bis, rue Collange  
Tél. 01 41 27 30 50  
Hôpital franco-britannique  
3, rue Barbès  
Tél. 01 46 39 22 22

## > Malakoff

4, rue Augustine Variot  
Tél. 01 55 48 99 40  
66, rue Avaulée  
Tél. 01 46 57 28 80

## > Meudon

43, route de Vaugirard  
Tél. 01 45 07 19 98

## > Meudon-la-Forêt

5, rue Georges Millandy  
Tél. 01 46 30 73 00

## > Montrouge

47, rue Henri Ginoux  
Tél. 01 46 73 08 30  
Rue Max Dormoy  
Tél. 01 46 56 94 82

## > Nanterre

2, allée Fernand Léger  
Tél. 01 47 25 35 57  
4, avenue Benoît Frachon  
Tél. 01 41 20 27 01  
9, rue Jacques Decour  
Tél. 01 49 06 98 52  
192, rue de la République  
Tél. 01 41 20 95 36  
Centre municipal  
18, rue Maurice Thorez  
Tél. 01 41 37 58 95  
Centre municipal  
20, rue des Pâquerettes  
Tél. 01 47 86 81 28  
Hôpital Max Fourestier  
403, avenue de la République  
Tél. 01 47 69 66 38/41

## > Neuilly-sur-Seine

11, rue du Commandant Pilot

Tél. 01 46 43 93 70  
Centre hospitalier  
Courbevoie/Neuilly  
36, bd du Général Leclerc  
Tél. 01 40 88 60 00

## > Puteaux

3, rue Gérard Prolongée  
Tél. 01 47 72 16 63

## > Rueil-Malmaison

10 ter, rue d'Estienne d'Orves  
Tél. 01 47 49 60 13  
Centre municipal "L'arche"  
27 bis, avenue de la Fouilleuse  
Tél. 01 55 47 97 50  
Croix-Rouge française  
15, rue des Folies  
Tél. 01 47 32 03 82

## > Saint-Cloud

1, rue du Docteur Desfossez  
Tél. 01 55 57 11 90  
Centre hospitalier  
3, place Silly  
Tél. 01 49 11 60 34

## > Sceaux

Jardin Blanche Le Chevallier  
Rue Michel Charaire  
Tél. 01 41 13 68 30

## > Sèvres

2C, rue Lecointre  
Tél. 01 46 26 42 34  
Hôpital Jean Rostand  
141, Grande Rue  
Tél. 01 41 14 75 15

## > Suresnes

5 bis, rue Alexandre Darracq  
Tél. 01 47 72 19 69  
1, rue du Pr Nougier  
Tél. 01 47 72 20 55  
Hôpital intercommunal Foch  
40, rue Worth  
Tél. 01 46 25 24 28

## > Vanves

1 bis, rue Aristide Briand  
Tél. 01 41 90 20 15

## > Villeneuve-la-Garenne

14, bd Charles de Gaulle  
Tél. 01 41 47 34 40  
29-31, rue Édouard Manet  
Tél. 01 47 98 27 31

